

CREDIT MUTUEL DU CENTRE 31 12 2009

Publication au titre de l'arrêté du 20 Février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Dispositions Générales	2
Gestion des risques	2
Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques	2
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque	2
Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques	2
Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue	2
Champ d'application	4
Composition des fonds propres	5
Adéquation du capital	6
Risque de concentration	7
Expositions par catégorie.....	7
Expositions par pays de résidence de la contrepartie	8
Expositions par secteur.....	9
Approche standard	11
Expositions en approche standard	11
Système de notation	12
Autorisation	12
Description et contrôle du système de notation	12
Valeurs exposées au risque par catégorie	15
Valeurs exposées au risque par note de débiteur et par catégorie (approche notations internes avancée)	15
Risque de contrepartie des salles de marché	17
Techniques de réduction du risque de crédit	18
Compensation	18
Description des principales catégories de sûretés réelles prises en compte par l'établissement	18
Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	18
Les principales catégories de fournisseurs de protection.....	18
Couverture des risques de contrepartie	18
Titrisation	19
Objectifs poursuivis et implication	19
Risque opérationnel	20
Actions	21
Risque de liquidité	22
Risque de taux du Banking Book	23

Dispositions Générales

Le Pilier III de Bale II relatif à la discipline de marché a pour objectif de compléter les exigences minimales de fonds propres

(Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle

(Pilier II) par la publication d'éléments quantitatifs et qualitatifs permettant aux acteurs de marché d'apprécier l'exposition aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres de l'établissement.

Le niveau d'exposition aux risques et la composition des Fonds Propres est déjà décrit pour partie dans les annexes comptables des comptes sociaux et les rapports de gestion du CMC.

Afin de satisfaire pleinement aux exigences de l'arrêté du 20 février 2007 en matière de communication financière, la Direction Générale du Groupe CMC, en application des directives nationales, a décidé de publier de manière distincte les rapports de gestion et les informations contenues dans le pilier III. Ces informations s'appliqueront sur base sociale (cf. champ d'application). Elles seront publiées une fois par an.

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place au CMC sont définis dans le document Organisation et Gouvernance Bâle II validé par le Directoire et le Conseil de Surveillance. D'autre part la Politique de Contrôle du CMC est validée chaque année en Comité Fédéral d'Audit.

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Les accords de Bâle relatifs à la gestion des risques par les établissements de crédit ont contribué à l'émergence d'une fonction risque, indépendante des unités en charge de mettre en place ou de renouveler les lignes de crédit. Celle-ci est animée par la Direction Risques Contrôle Permanent dont le directeur est rattaché à la Direction générale.

La Direction Risques Contrôle Permanent est structurée en trois pôles :

Le Service Juridique et Contentieux assure la sécurité juridique du groupe et le recouvrement des créances contentieuses.

Le Service Suivi des Risques pilote et met en œuvre la stratégie de maîtrise des risques de crédits naissants ou avérés.

Le Service Conformité Contrôle Permanent veille sur la conformité juridique et réglementaire, pilote et contrôle le dispositif de contrôle permanent du réseau et du siège sur l'ensemble des risques et assure la gestion des risques opérationnels et des plans de continuité d'activités.

La Direction Risques Contrôle Permanent assure également le pilotage du dispositif Bâle II et la couverture assurances du groupe.

L'organisation et le fonctionnement des services de la Direction Risques Contrôle Permanent s'appuient sur les procédures et outils du groupe CM CIC.

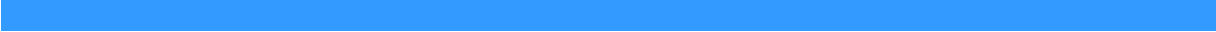
Les cotations internes sont largement intégrées dans le fonctionnement opérationnel du CMC et dans le pilotage des risques.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la Direction Risques Contrôle Permanent et la Direction Finances Comptabilité rendent compte de leurs travaux auprès de l'organe exécutif, délibérant et auprès des différents Comités.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, le CMC élabore des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du Groupe. Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils Bâle 2, interfacés avec la comptabilité.

Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue



La politique en matière de couverture et de réduction des risques, ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue relèvent de la responsabilité des Groupes régionaux. Chaque année, la Direction Audit Inspection et la Direction Risques Contrôle Permanent du CMC proposent l'actualisation de la Politique de Contrôle qui est validée en Comité Fédéral d'Audit. La cohérence à l'échelle nationale est

assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

Champ d'application

Le Périmètre Comptable

Les comptes annuels globalisés sont établis sur la base d'un périmètre comprenant la Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre et les Caisses locales.

Eu égard au caractère non significatif des filiales, le CMC ne rattache pas celles-ci au périmètre de ses comptes. Sur ce point le CMC avait obtenu par courrier du 11 décembre 1997 de la Commission bancaire, une dispense d'établir des comptes consolidés.

Le caractère non significatif des filiales est apprécié annuellement sous le contrôle des commissaires aux comptes.

Le CMC est intégré dans les comptes consolidés nationaux du groupe CM CIC.

Le CMC est un établissement affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et entretient à ce titre des relations financières avec les établissements qui composent ce réseau.

Les comptes annuels globalisés sont établis en normes CNC conformément au règlement n° 91-01.

Le Périmètre Prudentiel

Le périmètre prudentiel est établi selon les bases du périmètre comptable décrit ci-dessus.

Le CMC a obtenu une dispense d'établir ses ratios de gestion sur base consolidée en normes IFRS par un courrier de la commission bancaire du 24 juillet 2006.

Le CMC contribue à la constitution des ratios de gestion consolidés nationaux du groupe CM CIC.

Le CMC établit ses ratios de gestion sur base individuelle en normes sociales conformément au règlement n° 91-01.

Composition des fonds propres

En millions d'euros	31 décembre 2009
FONDS PROPRES DE BASE (Tier one), nets de déductions	572,5
Capital	289,4
Réserves éligibles	189,8
Fonds Pour Risque Bancaire Général	139,5
Déductions des fonds propres de base, dont notamment les immobilisations incorporelles	-0,1
Déductions des fonds propres de base (50%)	-46,1
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions	
Déductions des fonds propres complémentaires (50%)	0,0
DEDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET COMPLEMENTAIRES	-46,1
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	572,5
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	3 613,1
RATIOS DE SOLVABILITE	
Ratio Tier one	15,85%

Les Fonds Propres du CMC

Le calcul des Fonds Propres est établi selon les règles fixées par le règlement n° 90-02 du 23 février 1990 ainsi que ses modifications subséquentes notamment l'arrêté du 20 février 2007 pour la constitution des Fonds Propres du ratio de solvabilité bale II.

Les éléments repris dans le calcul des fonds propres sont extraits de la comptabilité sociale des établissements assujettis selon les règles fixées par le règlement n° 91-01.

Les Fonds Propres de base (TIER 1) :

- Capital social (Parts Sociales A, Parts sociales B et les PANC)
- Réserves Eligibles (Réserves sociales)
- Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux FRBG (art 12 du règlement n° 90-02)*

Les déductions des Fonds Propres de base sont composées uniquement d'Immobilisations Incorporelles

* Le FRBG est destiné à couvrir les risques généraux inhérents aux opérations bancaires n'ayant pas fait par ailleurs l'objet de provisions pour risques et charges. Cette

rubrique comporte une provision pour risques généraux et une dotation au Fonds de Solidarité Fédéral conformément à la réglementation du Crédit Mutuel.

Le CMC n'a pas de Fonds Propres Complémentaires.

Déductions des Fonds Propres de base et Complémentaires :

- Les titres et créances sur établissements de crédit et assimilés au-delà de la franchise de 10 %. Ils impactent à 100 % les Fonds Propres de Base.

Le ratio de solvabilité du CMC avant prise en compte des autres exigences de fonds propres et exigences transitoires s'élève à 27,84 %. Le ratio de solvabilité après prise en compte des autres exigences de fonds propres et exigences transitoires se situe à **15,85 %**.
(Tier 1 : 15,85 %)

Adéquation du capital

Le pilier II de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et la Commission bancaire sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le CMC pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier II s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital du CMC.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	148,9	141,1
Approche standard		
Administrations centrales et banques centrales		
Etablissements	2,6	2,3
Entreprises	39,7	40,3
Clientèle de détail	32,3	29,6
Actions		
Positions de titrisation en approche standard		
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit		
Approche notations internes		
Etablissements	3,3	4
Clientèle de détail		
<i>Petites et moyennes entités</i>	15,0	14,7
<i>Expositions renouvelables</i>	0,3	0,3
<i>Prêts immobiliers</i>	12,6	12
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	14,9	12,4
Actions		
<i>Capital investissement (pondération 190%)</i>		
<i>Actions cotées (pondération 290%)</i>	6,0	3,2
<i>Autres actions (pondération 370%)</i>	18,4	18,4
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	3,8	3,9
Positions de titrisation		
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHE		
Risque de taux		
Risque de variation sur titres de propriété		
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	15,6	18,2
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	164,5	159,3

Risque de concentration

Expositions par catégorie

	Expositions au 31/12/2009	Expositions Moyenne	Expositions au 31/12/2008
Administrations centrales et banques centrales	965,8	1 000,6	1035,4
Etablissements	942,9	1 003,4	1063,9
Entreprises	574,7	573,3	571,9
Clientèle de détail	5 713,5	5 528,5	5343,4
Actions	88,1	88,6	89
Titrisation		0,0	0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	47,9	48,6	49,2
TOTAL	8 332,9	8 242,9	8 152,8

Historiquement, le CMC a pour priorité de développer une clientèle de particuliers.

La composition du portefeuille du CMC traduit bien ces fondamentaux. En effet, la répartition des expositions au 31.12.2009 montre que plus de 91% des encours concernent les segments considérés structurellement comme moins risqués : la clientèle de détail (68 %), les institutions (11%) et les souverains (12%).

Expositions par pays de résidence de la contrepartie

Répartition au 31.12.2009

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE*	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	11,8%	0,0%	0,0%	0,0%	11,8%
Etablissements	10,5%	0,0%	0,8%	0,2%	11,5%
Entreprises	7,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,0%
Clientèle de détail	69,5%	0,0%	0,1%	0,1%	69,7%
TOTAL	98,7%	0,0%	1,5%	0,3%	100,0%

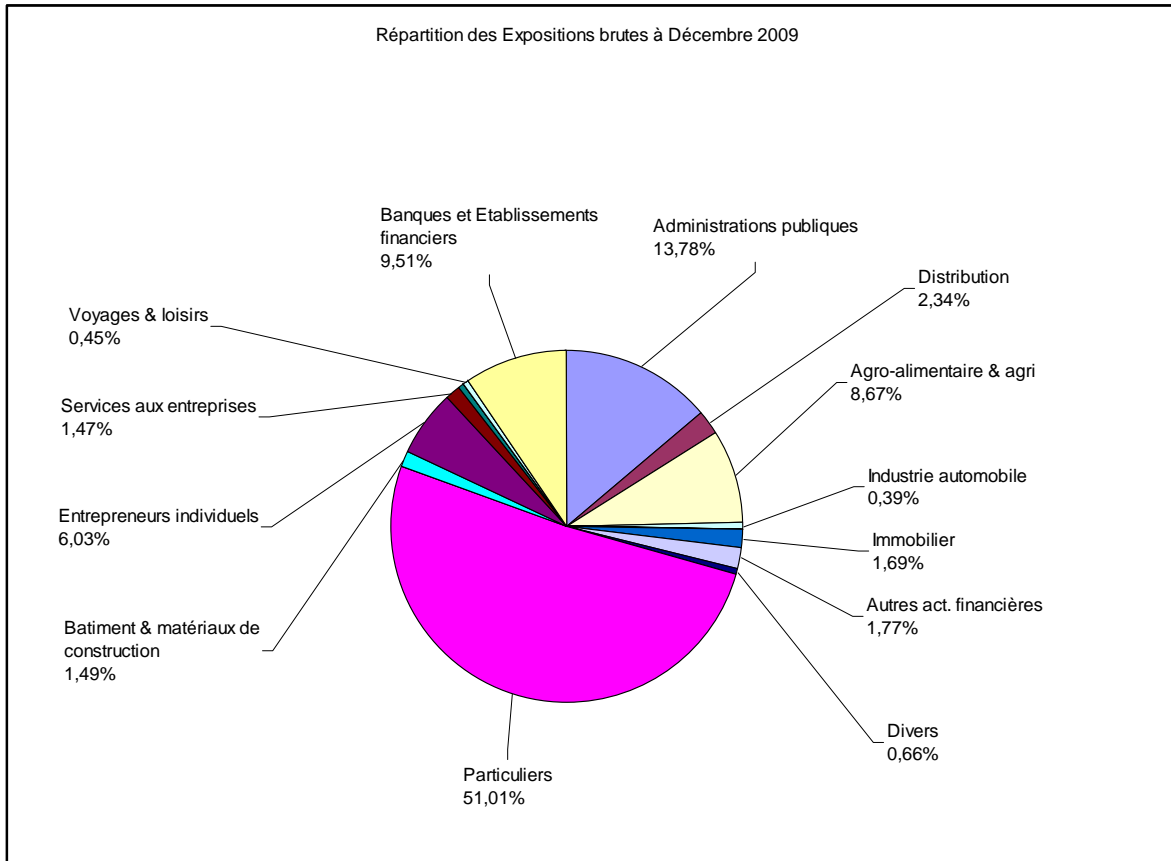
Répartition au 31.12.2008

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE*	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	12,9%	0,0%	0,0%	0,0%	12,9%
Etablissements	11,7%	0,0%	1,4%	0,2%	13,3%
Entreprises	7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	7,1%
Clientèle de détail	66,5%	0,0%	0,1%	0,1%	66,7%
TOTAL	98,2%	0,0%	1,5%	0,3%	100,0%

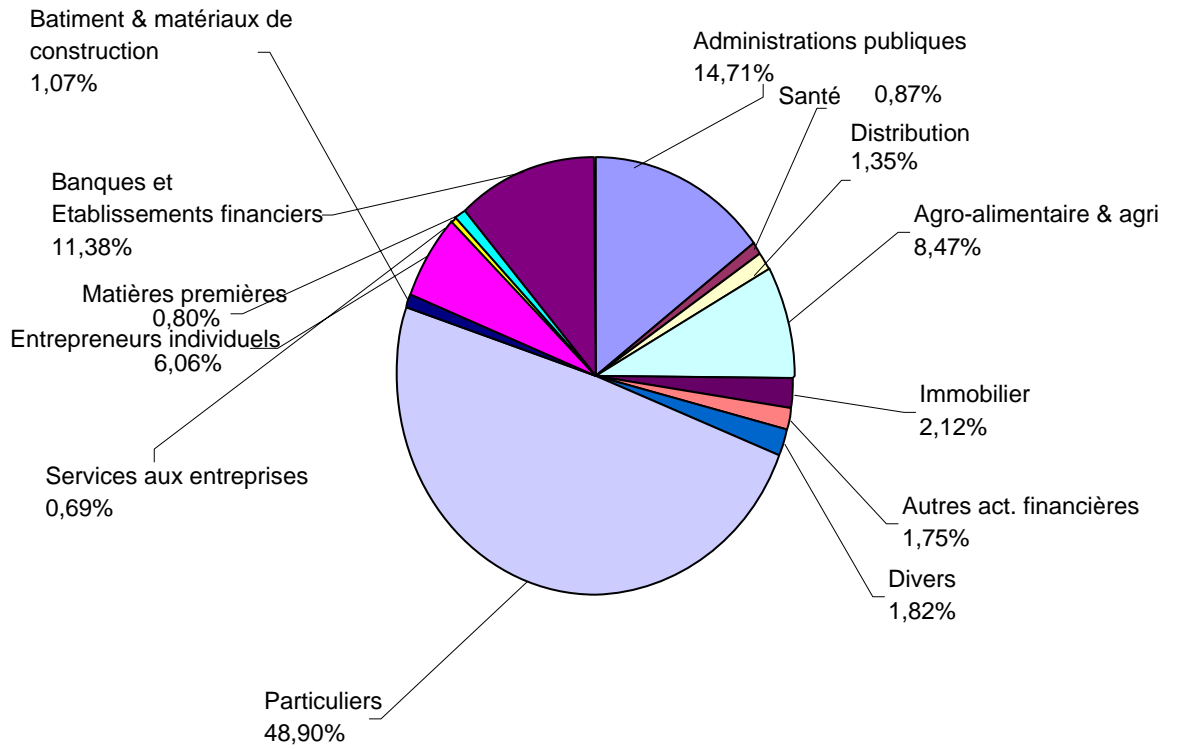
Le CMC est un acteur essentiellement régional (région Centre) et Français. La ventilation géographique des expositions brutes au 31.12.2009 en est le reflet avec 98,7 % des engagements en France.

Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.



Répartition des Expositions brutes à Décembre 2008



Approche standard

Le groupe Crédit Mutuel a recours aux évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Pour les expositions sur les entreprises, le groupe Crédit Mutuel n'utilise pas les notations des organismes externes d'évaluation de crédit, mais pondère les expositions à 100% ou à 150% si l'Etat de résidence de la contrepartie est lui-même pondéré à 150%. Le CMC utilise ces évaluations.

Expositions en approche standard

APPROCHE STANDARD

En millions d'euros

	<i>Pondérations</i>		<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
EXPOSITIONS BRUTES	0%	20%	TOTAL	TOTAL
Administrations centrales et banques centrales	965,8	0,0	965,8	1035,4
Administrations locales et régionales		163,4	163,4	147,9
VALEURS EXPOSEES AU RISQUE	0%	20%	TOTAL	TOTAL
Administrations centrales et banques centrales	964,3		964,3	1035,4
Administrations locales et régionales		161,8	161,8	147,9

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est exclusivement pondérée à 0%. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain inexistant pour le CMC.

Système de notation

Autorisation

Le groupe Crédit Mutuel a reçu l'autorisation d'utiliser à partir du 30.06.08, son système de notation interne du risque de crédit en méthode avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille de clientèle de détail.

Par ailleurs, le groupe a reçu l'autorisation d'utiliser son système de notation interne sur le portefeuille banques à compter du 31.12.2008.

Le CMC s'inscrit dans cette démarche.

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

Les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants:

- Particuliers ;
- PM Retail ;
- SCI ;
- Entrepreneurs individuels professionnels;
- OBNL.

- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts pour les Banques.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en douze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois pour le défaut (E-, E= et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et les analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue d'une part en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et d'autre part en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le système de notations internes entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

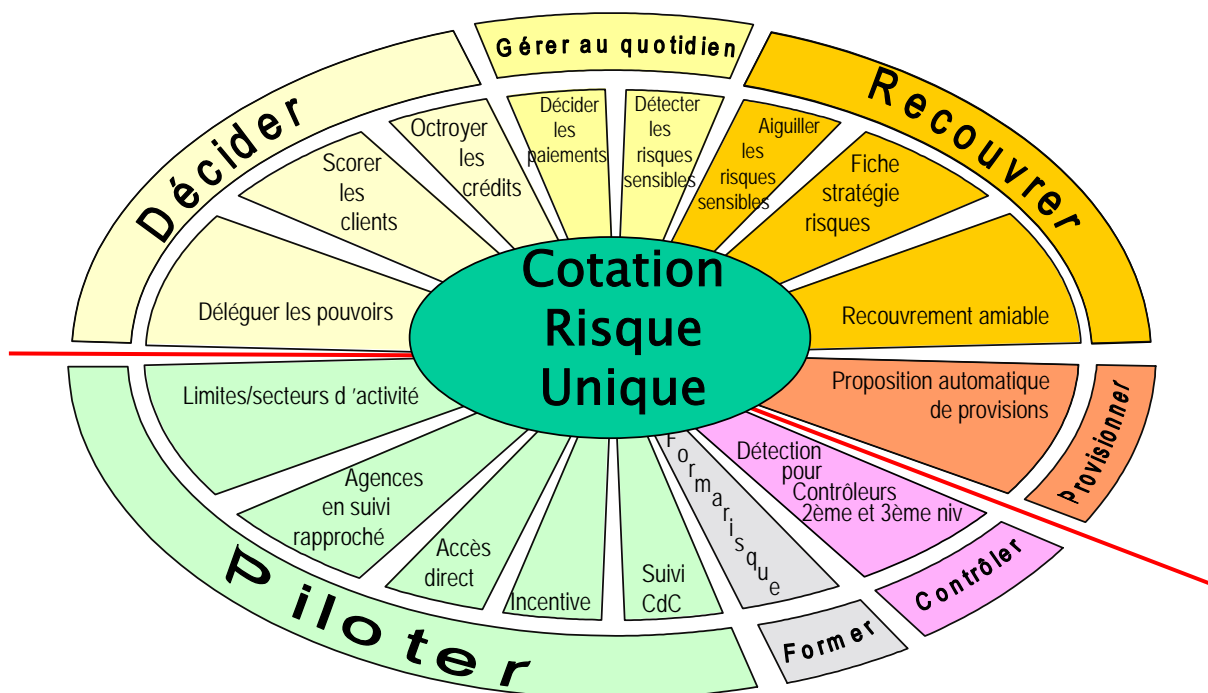
Le plan de contrôle permanent du groupe Crédit Mutuel relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. A l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment

des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les Groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du groupe Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours des réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/Groupes ou inter Groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;

- les outils de reporting nationaux, qui vérifient l'homogénéité des pratiques dans les Groupes régionaux.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

Le CMC applique les procédures nationales présentées dans ce chapitre.

Valeurs exposées au risque par catégorie

En Millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008		Variations	
	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
Approche notation internes fondation						
Etablissements	775,7		911,70	4,5	-136,0	-4,5
Approche notation internes avancée						
Clientèle de détail						
<i>Revolving</i>	34,9	0,5	36,1	4,7	-1,2	-4,2
<i>Immobiliers résidentiels</i>	1 804,9	9,0	1794,7	0,6	10,2	8,4
<i>Autres</i>	3 073,5	40,1	2794,8	39,3	278,7	0,8
TOTAL	5 689,0	49,6	5 537,3	49,1	151,7	0,5

Valeurs exposées au risque par note de débiteur et par catégorie (approche notations internes avancée)

Clientèle de détail – particuliers

Valeur exposée au risque en Millions d'euros 31.12.2009				
Echelon de qualité de crédit	immobilier résidentiel	revolving	autres	total
1	119,6	0,6	177,6	297,8
2	637,5	5,9	820,0	1 463,4
3	299,8	6,8	408,8	715,4
4	257,3	8,7	333,0	599,0
5	104,1	4,9	132,0	241,0
6	47,2	3,1	96,9	147,2
7	19,7	1,3	25,7	46,7
8	25,1	1,3	23,0	49,4
9	19,9	0,8	17,4	38,1
10 = défaut	13,8	0,7	19,2	33,7
Total	1 544,0	34,1	2 053,6	3 631,7

Clientèle de détail – Autres

Valeur exposée au risque en Millions d'euros 31.12.2009				
Echelon de qualité de crédit	immobilier résidentiel	revolving	autres	total
1	63,0	0,1	216,9	280,0
2	74,4	0,1	221,4	295,9
3	33,7	0,1	123,0	156,8
4	22,8	0,0	110,4	133,2
5	16,5	0,2	114,9	131,6
6	16,4	0,0	78,5	94,9
7	11,9	0,1	49,6	61,6
8	7,3	0,1	32,5	39,9
9	7,3	0,1	29,2	36,6
10 = défaut	7,6	0,0	43,5	51,1
Total	260,9	0,8	1 019,9	1 281,6

Risque de contrepartie des salles de marché

Au CMC, le montant notionnel des instruments dérivés s'élève à 650 Millions d'euros classés pour 110 Millions d'euros en portefeuille de micro-couverture et 540 Millions d'euros en Macro-couverture. Ces contrats d'échange de taux d'intérêt ont tous été contractés auprès de contreparties du groupe CM-CIC.

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Description des principales catégories de sûretés réelles prises en compte par l'établissement

Le groupe Crédit Mutuel définit les sûretés réelles comme un droit de l'établissement de liquider, de conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèces nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts d'OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un établissement tiers et remboursable sur simple demande.

L'éligibilité des sûretés réelles n'est pas automatique. Celle-ci est soumise au respect préalable d'exigences minimales juridiques et opérationnelles. Afin d'en assurer la prise en compte dans le processus de réduction de risque de crédit, le groupe Crédit Mutuel s'est doté d'outils structurant la démarche opérationnelle des collaborateurs.

De manière concrète, ces outils permettent de gérer les différents statuts des garanties et d'en assurer le respect aux règles de gestion par des alertes se déclenchant en cas de non-conformité. Ceux-ci sont en outre accompagnés d'une documentation détaillée sous forme de procédures. Ces documents décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, le mode opératoire et le traitement des alertes.

Dans tous les cas, la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur reste le critère prépondérant en matière d'octroi.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe Crédit Mutuel dont le CMC.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement ou OSEO.

Couverture des risques de contrepartie

Indépendamment des garanties usuelles, le CMC applique une politique de sélection rigoureuse de ses contreparties, applique des limites de division des risques et un provisionnement adaptés.

Titrisation

Objectifs poursuivis et implication

Le CMC n'intervient pas dans ces opérations.

Risque opérationnel

La notion de risque opérationnel est définie par « *le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée* »

Le CMC s'inscrit totalement dans la démarche nationale de gestion des risques opérationnels qui passe par la participation aux travaux de cartographie des risques opérationnels, la collecte des sinistres de nature risque opérationnel, la quantification du risque, la mise en place de plan de réduction des risques et de financement du risque résiduel. Le reporting est fait auprès du Comité Fédéral d'Audit.

Actions

<i>En millions d'euros</i>	Valeurs exposées au risque	
	31.12.2009	31.12.2008
Actions	88,2	89,0
<i>En approche notations internes</i>		
Capital investissement (190%)		
Expositions sur actions cotées (290%)	26,3	26,7
Autres expositions sur actions (370%)	61,9	62,3
<i>En approche standard</i>		
Actions en approche standard pondérées à 150%		
Participations dans des établissements de crédit déduites des FP	-47,7	-51,3
Participations dans des entités relevant du secteur des assurances déduites des FP		
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres de base		

Les participations dans des établissements de crédit déduites des Fonds Propres proviennent essentiellement d'entités du Groupe CM-CIC.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit .
Le CMC est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Un accord de refinancement a été conclu entre le CMC et la BFCM, sa Banque de Financement et de marché lui permettant ainsi de faire face à ses besoins de trésorerie

En outre le groupe a eu recours aux emprunts garantis par l'état de la SFEF par l'intermédiaire de la BFCM et aux concours de la CRH.

Les besoins de refinancement et liquidité sont suivis mensuellement.

Des limites internes ont été fixées sur le coefficient de liquidité (115 %) et le ratio de transformation (87 % avec un seuil d'alerte à 90 %) allant au-delà des normes réglementaires (100 %) et nationales (85 %).

Risque de taux du Banking Book

Le CMC suit son risque de taux dans le cadre du Banking Book exclusivement, le groupe n'étant pas soumis à la Surveillance Prudentielle des Risques de Marché (Trading Book).

Le CMC dispose d'une cellule ALM (Asset and Liability Management) dédiée au suivi de son risque de taux d'intérêt global avec un outil commun au Groupe Crédit Mutuel.

Le CMC dispose d'un socle commun CM CIC pour la mesure du risque taux d'intérêt global et applique des règles méthodologiques communes au groupe sur les conventions d'écoulement et sur certains scénarii.

Des limites internes applicables au risque de taux en termes de liquidité et de revenu sont

fixées dans le cadre de la note annuelle de la politique financière.

Une validation est exercée périodiquement sur le scénario de taux correspondant à la situation du moment afin d'adapter notre couverture.

La mise en place de swaps de macro couverture depuis 2007 a permis de réduire notre exposition au risque de taux. Un suivi périodique de l'efficacité des swaps de macro-couverture est réalisé.

Un Suivi est également exercé sur le risque de la valeur instantanée du bilan par l'évaluation périodique du ratio réglementaire de la Valeur Actuelle Nette (VAN).

Des limites internes ont été fixées (+/-10 %) en deçà de la norme réglementaire (+/-20 %) en terme d'impact sur les Fonds Propres avec une hausse ou une baisse des taux de +/-2 %.